



AGSEA:

"IME IONA" PA BITASYON A MAN HURGON

L'AGSEA, comme bien d'autres Associations du Secteur, a la fâcheuse faculté de faire parler d'elle au moyen de nouvelles bouleversantes et révoltantes.

Ses chroniques ont trait toujours à des faits de népotisme, autrement dit aux rapports privilégiés qu'elle soigne avec le personnel de direction, au détriment de ses employés.

Souvenez-vous du fameux Jean-Claude LASCAR qui porte bien son nom d'ailleurs ! (cf. **tract UTAS octobre 2023**). Démasqué pour usurpation de titre depuis 2021 avec usage de faux diplôme, il a été protégé par la bande à BHIKI, ALTIS, HAMOUSIN qui lui ont gratifié d'une sanction de 72.000 euros.

Cette année 2024, la protégée de cette même bande est Mme Nicole HURGON KINDEUR, chef de service despotique qui sévit au sein de l'établissement IONA, depuis plusieurs années.

Avec l'appui implicite par immobilisme du Conseil d'Administration, et singulièrement de la présidente HAMOUSIN, Mme Nicole HURGON a transformé l'établissement IONA kon bitasyon an tan lèsklavaj avec tous les attributs qui s'y rattachent.

Le constat, que nous dressons ici, illustre parfaitement le profil de la maîtresse des lieux dans sa toute puissance.

MI FOTO A-Y :

- Appelle les salariées hors du temps de travail, au mépris du droit à la déconnexion ;
- Monte les salariés les uns contre les autres par le biais de la rumeur ;
- Porte atteinte à l'intégrité morale et professionnelle des salariés, par l'emploi de qualificatifs dévalorisants : **Tèbè, Makrèl, Pédoofil, Fennyàn, ti kouyon, etc...**
- Oppose les parents aux salariés aux prétextes fallacieux que ces derniers se plaignent de

l'incivilité et de l'insolence de leurs enfants. Cette fourberie a provoqué un déficit, voire une rupture de la communication entre certains parents et salariés ;

- A décidé unilatéralement de la fermeture, pour une journée, d'une institution (IONA) employant 44 salariés et accueillant 60 usagers, pour simplement pallier un problème d'ordre strictement personnel lié à une pénurie d'eau à son domicile ;
- Ne répond pas aux convocations du directeur ;
- Dit n'avoir de comptes à rendre qu'à la Présidente, Mme HAMOUSIN.

En réaction de tous ces affronts subis, les salariés ont tenté de prendre l'attache du directeur général, Mr Frantz BHIKI, en vain. Ce dernier n'a pas donné suite aux courriers et n'a fait aucune intervention en faveur du personnel en vertu de l'article L4121-1 du Code du Travail qui fait obligation à l'employeur de garantir leur sécurité et de protéger leur santé physique et mentale.

TRAVAYÈ LÉVÉ GAOULÉ

Face à la défaillance ou plutôt à l'omission du directeur général, les travailleurs ont décidé de faire valoir leurs droits autrement.

Ainsi le 08 Juillet 2024, ils se sont mobilisés douvan bitasyon Nicole HURGON, autrement appelé IME IONA. **Yo pété chenn-la !**

L'action de débrayage et la saisine corrélative de l'inspection du travail ont contraint l'employeur à rencontrer les travailleurs.

Toutefois, les rencontres des 18 et 25 Juillet dernier avec l'employeur, en présence de deux inspectrices du travail, ne se sont pas déroulées sous les meilleurs auspices.

Quatre éléments repérés au cours de ces rencontres en témoignent.

- Le premier soulève le déni affiché par l'employeur sur les faits listés plus haut. **Yo pa té o kouran dapré yo.** La démonstration des salariés sur la base de nombreux courriers adressés à la direction a eu raison de leur dissimulation. **Finalman yo té o kouran.**



- Le deuxième élément observé dévoile la posture paternaliste et infantilisante de l'employeur vis-à-vis des salariés et même à l'encontre des inspectrices du travail. **Yo ka pran moun pou timoun, pou tèbè !**
- Ensuite, l'absence de Mme HURGON constatée et déplorée par les salariés a été révélatrice de l'immunité dont elle bénéficie de la part de l'employeur. Acculé par la ténacité des travailleurs, BHIKI a tenté l'apaisement en informant, **après plus de deux heures de réunion**, de la mise à pied à titre conservatoire de la chef de service. **Ki mafouti sa !**
- Enfin, on constate que les difficultés de Mme HAMOUSIN à se déplacer et les confusions récurrentes dans ses propos révèlent une sénilité avancée. la Présidente n'a plus les capacités pour gérer l'AGSEA. La bande à BHIKI et Ferdinand ALTIS le savent. **Alòs poukwa madanm-la toujou prézidan ?**

Est-ce une volonté pathologique à vouloir s'accrocher à un pouvoir énigmatique ?

Est-ce une stratégie de la bande à vouloir maintenir une notable nonagénaire comme bouclier ou témoin de moralité afin de camoufler leurs basses manœuvres ?

• **UTAS-UGTG KA DÉKLARÉ :**

- **Travayè pa timoun ;**
- **Le Conseil d'Administration et la Direction Générale sont responsables de la situation à IONA ;**
- **Mme Roberte HAMOUSIN-METREGISTRE n'est plus en capacité de gérer l'AGSEA.**

• **UTAS-UGTG KA ÈGZIJÉ :**

- **Le départ de Mme Nicole HURGON KINDEUR à IONA ;**
- **La mise en œuvre et le bilan du document unique d'évaluation des risques professionnels ;**
- **Le respect des libertés individuelles et collectives ;**
- **Le respect des instances de représentation du personnel ;**
- **L'ouverture des NAO.**

Kanmarad Travayè nou ka rété véyatif pou nou pa pri adan pon masko é pon koutchanm.

JOU AGSEA KÉ VWÈ TRAVAYÈ UTAS A JOUNOU PO KO VWÈ JOU !!

DANS LES DEUX CAS, L'AGSEA ADAN ON BAB !

Les Membres du Conseil d'Administration et de la Direction de l'AGSEA ne cessent d'accumuler des chroniques défavorables à la notoriété et à la pérennité de l'Association.

RÈSPÈKTÉ TRAVAYÈ !

La stratégie de la barbichette et de la queue leu leu qui consiste à se soutenir et à se protéger les uns les autres, à n'importe quel prix et au détriment du collectif, n'est pas requise quand on gère une association qui emploie 286 salariés et qui accueille 340 usagers. Nous y reviendrons.

Pour l'heure, arrêtons-nous sur les questions actuelles qui préoccupent les salariés de IONA, à savoir :

- **Quelle est la situation administrative actuelle de Mme HURGON au mois de septembre 2024 ?**
- **Quelles sont les mesures immédiates prises par l'employeur pour la sécurité et la bonne santé au travail des salariés ?**

Ces mesures n'auront de sens que si elles se traduisent, dans un premier temps, par le départ de Mme HURGON en sa qualité de cadre au sein de IONA. Ensuite, elles doivent intégrer un bilan exhaustif du document unique d'évaluation à IONA et plus largement dans tous les établissements et services de l'AGSEA.